

Le Cnam est un acteur majeur de l'accompagnement des publics adultes. Il propose une individualisation des parcours de formation et des solutions pour évoluer tout au long de la vie professionnelle. Il accompagne les transitions des actifs. Son offre est décomposée en **unités et blocs de compétences** pour construire une ingénierie pédagogique personnalisée qui s'adapte au projet, à l'expérience professionnelle passée et au rythme de tous les actifs en situation de travail. Pour répondre aux besoins de tous, les parcours proposés combinent les dispositifs de valorisation des acquis (académique ou expérientiel) et les modalités pédagogiques (cours du soir/samedi, à distance, en présentiel ou en hybride). s modules d'enseignements validés sont capitalisables à vie. Les parcours formatifs sont allégés.

Pour obtenir tout ou partie d'un diplôme du Cnam, deux dispositifs existent : **la validation des études supérieures (VES)** accomplies en France ou à l'étranger (secteur public/privé) et **la validation des acquis de l'expérience (VAE)**. Au Cnam, ils peuvent être utilisés conjointement.

Pour reprendre des études au Cnam, une procédure dérogatoire dispense des prérequis de niveau académique : **la validation des acquis professionnels et personnels (VAPP)**

La validation des études et la validation des expériences acquises dans l'activité salariée, non-salariés, bénévole ou de volontariat sont réglementaires et soumises au code de l'éducation et au code du travail. Les candidats sont invités à **contacter les centres Cnam de leur lieu de résidence pour constituer leurs dossiers**. Un **calendrier national de dépôt et de traitement des demandes** est piloté par la Direction nationale des formations (DNF).

Des conseillers experts en valorisation des acquis sont à la disposition des candidats au plus près de leur lieu de résidence pour les guider dans leurs réflexions et leurs démarches. Le réseau Cnam est constitué de centres de proximité dans toutes les régions et d'un centre Cnam à Paris pour les résidents intramuros. **Une application DIVA** permet d'assurer l'intermédiation.

## Le calendrier national

### VAE : 3 sessions de jurys par an totalement organisés à distance

Date limite de dépôt des dossiers en Centre Cnam	Date limite de dépôt à la DNF	Période de session de jury
01/09/2023	08/09/2023	Octobre/novembre 2023
22/12/2023	12/01/2024	Février/mars 2024
05/04/2024	12/04/2024	Mai/juin 2024

### VAPP :

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023 les dépôts de dossiers VAPP ont lieu au fil de l'eau tout au long de l'année via l'application **Diva** : <https://sdnf.cnam.fr/diva/>

### VES : tout au long de l'année

Spécifiquement dans le cadre de l'alternance : procédure de VES conditionnelle

Période de réponse prévisionnelle

Date limite de dépôt à la DNF par le centre Cnam	
Du 1er avril au 30 avril	15 mai au 15 juin
Du 1er mai au 30 mai	15 juin au 20 juillet
Du 1er juin au 20 juin	Au fil de l'eau du 10 juillet jusqu'à la fermeture estivale (20 juillet), puis à partir du 20 août jusqu'au 20 septembre
A compter de septembre la VES conditionnelle n'a plus lieu d'être car les alternants sont diplômés ou non de l'année précédente.	
Date limite de dépôt à la DNF par le centre Cnam. Du 20 juin au 20 juillet	Période de réponse prévisionnelle
	Aucun traitement pendant la fermeture estivale en juillet et août. Les demandes via la jurisprudence sont traitées au fil de l'eau jusqu'à la fermeture.
A compter de septembre	Procédure de VES habituelle

Les dossiers de VAE, VAPP et VES ne sont pas traités pendant la période de fermeture estivale de l'établissement (juillet /août).

## **La VAE a 20 ans !**

- + [Télécharger les statistiques de réussite](#)
- + [Consulter le profil des auditeurs du Cnam](#)

**Vous vous posez des questions sur la validation d'acquis?**

Contact: [validationdesacquis@lecnam.net](mailto:validationdesacquis@lecnam.net)

PRENDRE RENDEZ-VOUS

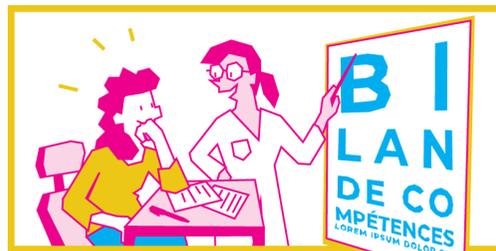
## Ingénieur diplômé par l'Etat

L'école d'ingénieur.e du Cnam est un centre d'examen pour les candidat.e-s souhaitant être **diplômé-e-s ingénieur-e-s par l'État**.

Des référentiels présentent les compétences et connaissances attestées par les **diplômes d'ingénieur-e** du Cnam, consultez l'offre sur le site : [eicnam.cnam.fr](http://eicnam.cnam.fr)

↳ [devenir ingénieur DPE](#)

Et pourquoi pas un bilan de compétences?



<https://vae.cnam.fr/validation-des-acquis-et-des-etudes-superieures-193970.kjsp?RH=valac>